

Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du jeudi 8 décembre 2022

D06_081222

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à seize heures trente, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, dans l'auditorium de l'IMAG, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président chargé de la formation.

Point à l'ordre du jour : Désignation de deux élus étudiants de la CFVU ou du CA pour siéger à la Commission consultative d'exonération des droits d'inscription

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Benjamin CROSS, Raphaële GERMI, Thierry KLEIN, Véronique MOLINARI, Jean BRETON, Sylvie MARTIN-MERCIER, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Cédric LAURENT, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Pierre FERNANDES DA COSTA, Adèle FABRE, Emmy MARC, Anthony YOUSSEF.

Membres représentés : Catherine ORSINI-SAILLET (procuration à Véronique MOLINARI), Fabienne HANS (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ), Laurence VIANES (procuration à Jean BRETON), Marie-Carmen MOLINA (procuration à Cédric LAURENT), Stéphane JULIOT (procuration à Sylvie MARTIN-MERCIER), Alma BENECH (procuration à Pierre FERNANDES DA COSTA), Moira BIAUX (procuration à Virginie ZAMPA), Emile HEYBERGER (procuration à Adèle FABRE), Nicolas HOGREL (procuration à Séverin CONSTANT-MARMILLON), Siham KERBOUA (procuration à Emmy MARC), Emma VASSAL (procuration à Anthony YOUSSEF), Amina OUMEDDOUR (procuration à Benjamin CROSS).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Les candidatures de Félix SAUVOUREL et Pierre FERNANDES DA COSTA pour siéger à la Commission consultative d'exonération des droits d'inscription sont soumises au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	15
Membres représentés	12
Nombre de votants	27
Voix favorables	24
Voix défavorables	3
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire désigne à la majorité de ses membres présents et représentés, Félix SAUVOUREL et Pierre FERNANDES DA COSTA pour siéger à la Commission consultative d'exonération des droits d'inscription.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 4 janvier 2023

Le Vice-président chargé de la formation



David DECHENAUD

Publié le : 18/01/2023

Transmis au Rectorat le : 18/01/2023

**ANNEXE DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D06_081222**

COMMISSION CONSULTATIVE D'EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION

Composition

La Commission d'exonération est composée de :

- 4 assistant·e·s sociaux·ales du CROUS
- Vice-président·e Étudiant·e (ou son·sa représentant·e)
- 2 élu·e·s étudiant·e·s (CA ou CFVU)
- 2 élu·e·s enseignant·e·s de la CFVU
- Directeur·rice général·e délégué·e Formation (ou son·sa représentant·e)

Présidence

La Commission d'exonération est présidée par le·la Vice-président·e Formation et Vie étudiante ou son·sa représentant·e.

Attributions

La Commission d'exonération se prononce sur les demandes d'exonération qui ne sont pas de droit.

Elle connaît également des demandes de remboursement des droits d'inscription d'étudiants souhaitant annuler leur inscription au début de l'année universitaire.

Elle formule un avis sur les demandes d'exonération totale des droits d'inscription a posteriori. Cet avis repose sur les critères définis par le conseil d'administration.

Mode de fonctionnement

La Commission d'exonération se prononce sur les demandes dont elle est saisie au regard des critères votés par la CFVU puis le CA.

Les dates de dépôt des dossiers sont fixées au : 1^{er} octobre, 1^{er} novembre et 1^{er} décembre.